



20 ans d'équité et de réconciliation

22/6/2025

«L'Instance a profondément influencé la nature du processus démocratique»

• D'ici fin 2024, l'intégralité des recommandations devra pleinement être mise en œuvre

• Une nouvelle génération de réformes des droits humains déjà lancée

• Entretien avec Amina Bouayach, présidente du CNDH

- L'Economiste: Les recommandations de l'Instance équité et réconciliation ont-elles été toutes achevées?

- Amina Bouayach: Je tiens tout d'abord à souligner que les recommandations de l'Instance équité et réconciliation (IER) ont profondément influencé la nature même du processus démocratique et ont laissé leur empreinte sur la voie de l'amélioration de la gouvernance nationale.

Nous anticipons que d'ici fin 2024, année marquant le 20^e anniversaire de la création de cette instance, l'intégralité de recommandations sera pleinement mise en œuvre. À titre d'illustration, les recommandations visant la préservation de la mémoire ont été largement implémentées, et certaines sont actuellement en cours de réalisation. Je cite à cet égard le projet du Musée d'Al Hoceïma, ainsi que ceux concernant la réhabilitation de l'ancien baignoir de Tazmamart et les travaux de restauration des cimetières de Casablanca, de Kellâat M'Gouna et de Nador. Les recommandations ont été également consacrées dans la Constitution, et ont été reprises dans des mesures législatives et institutionnelles.

- Et concernant l'indemnisation financière ou encore la réinsertion sociale?

- Je peux affirmer que les recommandations relatives à l'indemnisation financière, la réinsertion sociale et la régularisation de la situation administrative sont totalement mises en œuvre. Le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) continue d'apporter son



«Le Maroc adopte de nouveaux paradigmes pour la gestion de la politique publique, intégrant une approche qui englobe les droits de l'Homme tant au niveau civil et politique que dans les aspects économiques et socio-culturels», souligne Amina Bouayach, présidente du Conseil national des droits de l'Homme (Ph. L'Economiste)

soutien à des ayants droit en matière de constitution de quelques dossiers. Cependant, il est important de noter que certaines personnes demandent aujourd'hui au CNDH d'intervenir en leur faveur sur certaines questions alors que les décisions arbitrales rendues en leur faveur ont pleinement été exécutées. Je précise aussi que le Conseil a des prérogatives de mise en œuvre des recommandations de l'IER uniquement, et ne peut en aucun cas émettre des décisions arbitrales sans se référer à l'une de ces recommandations.

- Quelle est la nouvelle génération de réformes à appliquer dans le domaine des droits humains?

- Il y aura toujours de nouvelles générations de réformes à appliquer dans le domaine des droits de l'Homme, suite aux évolutions que les sociétés enregistrent au fil du temps. Si nous avons acquis des avancées en termes de droits de l'Homme, l'opinion publique et la société développeront automatiquement de nouvelles attentes en la matière. Et ce, que ce soit sur les plans civil, politique, économique,

social ou culturel. Nous avons déjà lancé cette nouvelle génération de réformes au Maroc, notamment dans les domaines social et économique. Le Royaume adopte de nouveaux paradigmes pour la gestion de la politique publique, intégrant une approche qui englobe les droits de l'Homme tant au niveau civil et politique que dans les aspects économiques et socioculturels.

- Quel est votre avis sur la réforme de la Moudawana en cours?

- Je ne peux pas me pencher sur le contenu de la réforme de la Moudawana en cours, puisque le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) est membre de l'Instance de réforme. Mais, je vais plutôt évoquer le travail technique qui a été réalisé. Nous avons organisé plus de 130 auditions des différentes composantes de la société marocaine et nous avons également reçu 56 organisations non gouvernementales (ONG) qui représentent plus de 1.000 associations sur le territoire national. Une fois le nouveau texte de la Moudawana adopté, on en parlera. □

Propos recueillis par
 Layane EL Massaoudi

«Reconnaître et consolider le rôle des femmes dans la société est essentiel pour progresser»

«Notre travail quotidien au Conseil national des droits de l'Homme s'effectue dans une optique d'optimisation et de renforcement de l'effectivité des droits», tient à préciser Amina Bouayach. «Nous continuons de nourrir et de lancer des réflexions sur les moyens à même d'assurer l'évolution des politiques en matière des droits et des libertés, mais également de renforcer les réponses et de promouvoir des mécanismes participatifs».

A titre d'exemple, les questions liées à la défense et la promotion des droits des femmes et des filles, dont notamment le renforcement de la représentativité. Celles-ci sont abordées de manière transversale dans les actions et initiatives du Conseil. Et ce, notamment dans le cadre de sa stratégie protection, promotion, prévention (Triple P). Pour la présidente du CNDH, le choix est clair: «reconnaître et consolider le rôle des femmes dans la société est essentiel pour progresser». □